

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCE-CENTRE  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

*Séance extraordinaire du 6 février 2023*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tenue à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, le sixième jour du mois de février, deux mille vingt-trois, à vingt heures.

**Sont présents :**

**Messieurs les conseillers :** Jocelyn Gilbert, Sylvain Gilbert, Michel Doyon,  
Éric Blanchette-Ouellet, Normand Boutin et Pierre-Olivier Boivin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Serge Vachon.

**Sont également présents :**

Le directeur général, monsieur Simon Leclerc et madame Nancy Giguère, greffière.

Les sujets suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 691-23 décrétant une dépense de 2 785 000 \$ et un emprunt de 2 785 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville
4. Appel d'offres 23-577 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
5. Embauche d'une brigadière
6. Embauche d'un chauffeur de machinerie légère et journalier
7. Embauche d'une inspectrice en urbanisme et environnement
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 692-23 décrétant un emprunt de 6 780 000 \$ et une dépense de 6 780 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue Lavoisier, d'une partie de la rue du Parc et d'une partie de l'avenue du Palais
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

**1- Ouverture de la séance**

Il est déclaré que la séance extraordinaire du 6 février 2023 soit ouverte à 20h.

**2- Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution no 2023-02-24**

L'avis de convocation de la présente séance est déposé ainsi que les documents attestant de la signification dudit avis et tous les membres du conseil confirment en avoir reçu une copie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Gilbert et il est résolu :

D'approuver le présent ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

**3- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 691-23 décrétant une dépense de 2 785 000 \$ et un emprunt de 2 785 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville**

Monsieur le conseiller Normand Boutin donne avis de motion que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure le règlement d'emprunt 691-23 décrétant une dépense de 2 785 000 \$ et un emprunt de 2 785 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Normand Boutin dépose le projet de règlement d'emprunt 691-23 décrétant une dépense de 2 785 000 \$ et un emprunt de 2 785 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

#### **4- Appel d'offres 23-577 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville**

##### **Résolution no 2023-02-25**

Attendu que des travaux de rénovation de l'hôtel de ville sont prévus ;

Attendu que les travaux comprennent, entre autres, l'ajout d'une plateforme élévatrice, le remplacement des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, le réaménagement des locaux au sous-sol, le réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée, le drainage d'une partie des fondations et les travaux de plomberie et d'électricité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric-Blanchette-Ouellet et il est résolu :

De demander des soumissions par appel d'offres public (Appel d'offres 23-577) pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO tel que requis par la Loi.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

#### **5- Embauche d'une brigadière**

##### **Résolution no 2023-02-26**

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un brigadier scolaire et sur recommandation du directeur de la sécurité civile et incendie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Blanchette-Ouellet et il est résolu :

Que madame Isabelle Thibodeau soit engagée comme brigadière scolaire aux conditions prévues selon la Politique d'embauche des étudiants et autres salariés en vigueur. Sa date d'entrée en fonction est le 1<sup>er</sup> février 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

#### **6- Embauche d'un chauffeur de machinerie légère et journalier**

##### **Résolution no 2023-02-27**

Attendu que la résolution n° 2022-11-279 prévoyait l'embauche de M. Gérald Thibault au poste de chauffeur de machinerie légère et journalier à temps partiel ;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher M. Gérald Thibault à temps plein ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Olivier Boivin et il est résolu :

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Gérald Thibault au poste de chauffeur de machinerie légère et journalier selon les conditions de travail établies en fonction de la convention collective des cols bleus (taux horaire établi selon l'échelon 7) à compter du 6 février 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

#### **7- Embauche d'une inspectrice en urbanisme et environnement**

##### **Résolution no 2023-02-28**

Attendu que suite au départ de monsieur Hery Raharison au poste d'inspecteur au service de l'urbanisme et de l'environnement en janvier 2023, à l'offre d'emploi et à tout le processus de sélection et d'entrevues, la candidature de madame Marie-Pier Thibault est recommandée par le comité responsable ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boutin et il est résolu :

Que le conseil accepte la recommandation du comité et autorise l'embauche de madame Marie-Pier Thibault au poste d'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement selon les conditions de travail établies en fonction de la convention des cols blancs présentement en vigueur, et selon l'échelon 4 de la grille des salaires pour le poste d'inspectrice en urbanisme et environnement.

Que la date de début de l'emploi soit prévue vers le 9 février 2023.

D'autoriser Mme Marie-Pier Thibault à émettre tous les permis et certificats d'autorisation en vertu des règlements applicables sur le territoire de la Ville, à l'exception des permis et certificats suivants :

- Nouvelle construction non résidentielle (permis);
- Agrandissement d'un bâtiment principal non résidentiel (permis);
- Changement d'usage (certificat d'occupation);
- Démolition d'un bâtiment principal (certificat d'autorisation).

D'autoriser Mme Marie-Pier Thibault à visiter et à examiner tout terrain et toute construction, à toute heure raisonnable, pour constater si les règlements et lois sous la responsabilité de la Ville sont respectés.

D'autoriser Mme Marie-Pier Thibault à signifier ou transmettre tout avis d'infraction, toute mise en demeure envers des contrevenants ou tout ordre de cesser un usage, une construction, un ouvrage ou des travaux dérogeant et non conformes à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

**8- Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 692-23 décrétant un emprunt de 6 780 000 \$ et une dépense de 6 780 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue Lavoisier, d'une partie de la rue du Parc et d'une partie de l'avenue du Palais**

Monsieur le conseiller Normand Boutin donne avis de motion que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure le règlement d'emprunt 692-23 décrétant un emprunt de 6 780 000 \$ et une dépense de 6 780 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue Lavoisier, d'une partie de la rue du Parc et d'une partie de l'avenue du Palais.

Monsieur le conseiller Normand Boutin dépose le projet de règlement d'emprunt 692-23 décrétant un emprunt de 6 780 000 \$ et une dépense de 6 780 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'une partie de l'avenue Lavoisier, d'une partie de la rue du Parc et d'une partie de l'avenue du Palais.

**9- Période de questions**

Aucun contribuable n'était présent pour la période de questions. Aucune question n'a été répondue par le conseil municipal.

**10- Levée de l'assemblée**

**Résolution no 2023-02-29**

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Gilbert et il est résolu de lever l'assemblée. Il est 20h02.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

---

Nancy Giguère, greffière

---

Serge Vachon, maire